



[Extrait]

CHARTRE GRAPHIQUE

MANUEL DE L'IDENTITÉ VISUELLE



INTRODUCTION

La charte graphique ou normes graphiques est un document de travail qui contient l'ensemble des règles fondamentales d'utilisation des signes graphiques qui constituent l'identité graphique d'une organisation, d'un projet, d'une entreprise.

Le but de la charte graphique est de conserver une cohérence dans les réalisations graphiques d'une même organisation, projet ou entreprise quels que soient les différents intervenants de la production (graphiste, directeur artistique...).

La bonne utilisation de cette charte graphique permettra une meilleure continuité visuelle de tous documents vecteurs de l'identité visuelle de l'agglomération.

La charte graphique s'applique à définir :

Le logotype : ses couleurs, sa position dans la page sur tous les supports (papier à en-tête, documents officiels, plaquettes, dossier et chemises, camion, etc.), la zone d'exclusion (espace protégé minimum autour du logo), ses déclinaisons sur des fonds blancs et de couleurs. La charte peut également définir les interdits : par exemple, l'interdiction d'apposer le logo sur un fond noir, de redimensionner le logo sans garder un rapport d'homothétie...

Les polices de caractères utilisées dans les documents afin de permettre de créer différents niveaux de textes et d'apporter un bon confort de lecture. La typographie est l'une des composantes essentielles de l'univers graphique d'une entité pour sa reconnaissance.

Les jeux de couleurs déclinables sur les différents supports de communication : d'une manière générale la charte indique les valeurs Pantone®, CMJN, RVB, RAL et hexadécimale de chaque couleur.

L'utilisation d'éléments graphiques pour la mise en page de supports de communication.



1. LE LOGO

Les communes de l'agglomération sont symbolisées par des formes de cubes stylisés. Les couleurs, complémentaires, représentent les diverses compétences de l'agglomération, montrant ainsi toute l'étendue de ses capacités.

La typographie en bâton, moderne, reprend la couleur rouge de Saint-Lô. La ligne bleue dynamique symbolise la Vire et représente l'élément commun du territoire.

Le symbole cheval est intégré au terme AGGLO, se posant ainsi comme élément fédérateur du territoire.

1.1 COMPOSITION DU LOGOTYPE

Le logo se compose de 3 éléments :

1 Le sigle ou identifiant qui est une représentation symbolique, par ses formes carrées, des communes adhérentes. Une dynamique est apportée par des tailles et couleurs différentes. Ces formes sont coupées par une ligne rappelant la Vire, fleuve qui traverse le territoire. Le sigle est placé à gauche et centré par rapport au bloc nom. Le sigle ne doit pas être dissocié du nom.

2 Le nom, composé sur deux lignes centrées, avec deux corps différents afin de bien mettre en avant le terme Agglo.

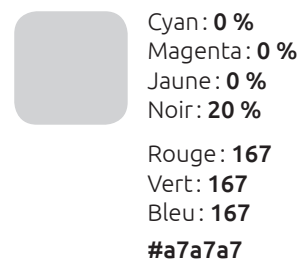
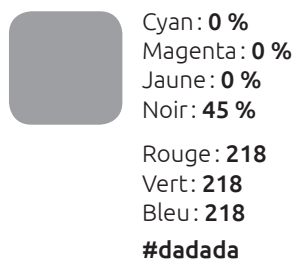
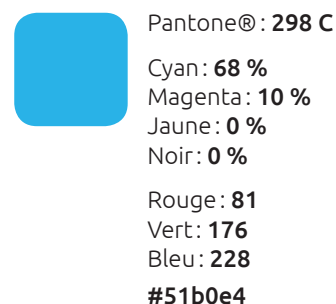
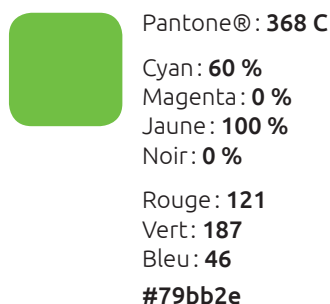
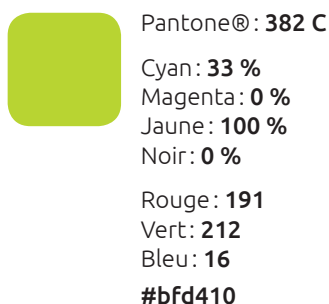
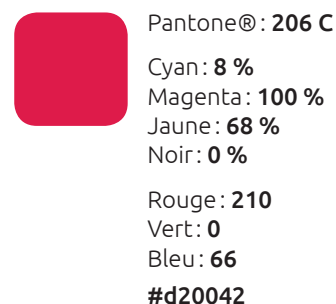
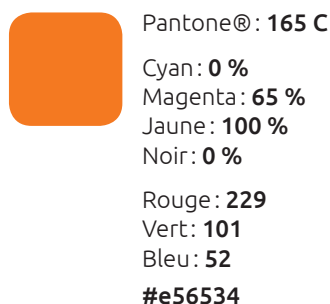
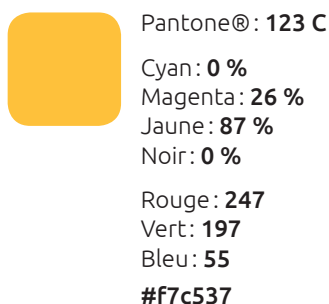
3 Le sigle cheval est intégré en découpe dans le « o » d'Agglo.



1.2 LES COULEURS

On distinguera quatre modes colorimétriques, chacun répondant à un usage spécifique. Le plus courant est la quadrichromie (CMJN), utilisé pour tous les travaux d'édition et print. Pour tout ce qui concerne les productions écrans (site web, powerpoint...) on se réfère aux valeurs RVB. Les valeurs Pantone®, aussi appelées tons directs, sont en principe utilisées pour la papeterie. Le 4^e mode (RAL) est utilisé pour l'impression industrielle (couleur de véhicule...).

Pour conserver une cohérence chromatique il est indispensable de respecter les références établies.



1.3 LA TYPOGRAPHIE

Pour la composition du logo, une police de caractère a été utilisée avec différents corps, en minuscule et majuscule. Pour une meilleure cohérence de l'ensemble des documents et déclinaisons liés au logotype on utilisera la même police qui le compose dans des graisses différentes. Conformément à la demande initiale la police utilisée est gratuite et disponible sur <http://www.google.com/fonts/>

Ubuntu Light

abcdefghijklmnopqrstuvwxy
ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTUVWXYZ
0123456789

Ubuntu Regular

abcdefghijklmnopqrstuvwxy
ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTUVWXYZ
0123456789

Ubuntu Medium

abcdefghijklmnopqrstuvwxy
ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTUVWXYZ
0123456789

Ubuntu Bold

abcdefghijklmnopqrstuvwxy
ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTUVWXYZ
0123456789



1.4 LES VERSIONS COULEURS DU LOGO

Dans l'utilisation du logo on rencontrera plusieurs versions possibles. En couleur, en noir et blanc en monochrome selon le contexte et support d'utilisation du logo, ou en blanc seul (négatif).

Un certain nombre de formats et de versions sont fournis avec la charte et, comme les modes colorimétriques, les formats ont un usage spécifique. Les formats les plus courants pour le print et l'édition sont le **.pdf**, **.ai**, **.eps** (en **CMJN** ou **Pantone®**). Ces formats sont vectoriels et entièrement modifiables, la qualité du logo ne sera pas altérée quel que soit le format d'impression. Pour l'usage bureautique ce sont en général les formats **.jpg**, **.gif** ou **.png** (en **RVB**) qui sont utilisés.



Couleur



Noir & blanc



Blanc fond rouge



Blanc fond noir

Variantes verticales



Couleur



Noir & blanc



Blanc fond rouge



Blanc fond noir

1.5 LES RÈGLES DE BASE DU LOGO

La taille et l'orientation du logo peuvent varier selon les documents. Tout changement de taille devra être effectué proportionnellement (aussi bien la largeur que la hauteur). Pour que le sigle du cheval reste lisible, une taille minimale du logo (**25 mm de large pour le logo horizontal et 19 mm de haut pour la version verticale**) doit être respectée.

D'une façon générale, aucune modification du logo officiel n'est acceptée. C'est-à-dire qu'aucun des éléments qui le compose ne doit varier indépendamment de l'autre. Le logo tient dans un rectangle fictif et ne doit pas en sortir.



Exemples d'interdits



1.6 LE LOGO SUR FONDS COLORÉS

Dans une mise en page, en fonction de la création, le logo sera amené à être positionné sur un fond couleur ou une image. Dans la mesure du possible, il est préférable de conserver le logo tel quel, sans fond blanc.

Dans le cas d'un fond très coloré ou très proche d'une des couleurs du logo on appliquera un bloc blanc sous le logo ou on laissera le logo en blanc. En aucun cas le logo noir & blanc sera utilisé sur un fond coloré ou une image.

